

Dans quel délai un conducteur doit-il renouveler sa formation continue Code 95 ?

Réponse courte

La formation continue Code 95 doit être renouvelée dans les **5 ans** qui suivent la date de délivrance du certificat attestant la dernière formation continue réussie, conformément à l'article 26 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 et au règlement grand-ducal du 2 octobre 2009 transposant les exigences européennes.

Passé ce délai, le conducteur **ne peut plus exercer** la conduite professionnelle. Le financement de la formation est assuré à hauteur de **2/3 par l'employeur**, et les heures de formation sont comptées comme **temps de travail**.

Définition

Le **renouvellement du Code 95** est l'obligation pour tout conducteur professionnel de suivre une nouvelle session de **formation continue** dans un délai de **5 ans** à compter de l'obtention de son dernier certificat.

Ce cycle quinquennal est continu tout au long de la carrière du conducteur et conditionne le maintien de son droit à la conduite professionnelle. Les conducteurs titulaires d'un permis délivré avant 2009 peuvent bénéficier d'une exemption de qualification initiale.

Conditions d'exercice

Le renouvellement du Code 95 est soumis à des règles strictes de délai et de financement.

Règle	Détail
Délai de renouvellement	5 ans à compter de la délivrance du certificat
Point de départ	Date du certificat de formation continue
Conséquence du dépassement	Interdiction de conduite professionnelle
Financement	2/3 employeur, 1/3 salarié
Temps de formation	Compté comme temps de travail effectif
Refus du salarié	Faute grave (art. 4.2.12 CCT)

Modalités pratiques

Le suivi des échéances de renouvellement est une responsabilité partagée entre employeur et salarié.

Point	Détail
Échéancier	Tableau de bord avec dates d'expiration par conducteur
Alerte anticipée	Prévoir le renouvellement 6 mois avant l'échéance
Organisation	Formation planifiée sur le temps de travail
Certificat	Archivage du nouveau certificat au dossier du salarié
Mise à jour permis	Nouvelle mention Code 95 sur le permis de conduire
Clause de remboursement	Applicable en cas de départ (barème dégressif sur 5 ans)

Pratiques et recommandations

Mettre en place un système d'alerte automatique 6 mois avant l'expiration du Code 95 de chaque conducteur garantit la continuité de l'activité.

Planifier les sessions de formation en dehors des périodes de forte activité logistique limite l'impact opérationnel.

Documenter chaque renouvellement avec copie du certificat et mise à jour du dossier du salarié assure la traçabilité pour les contrôles.

Budgétiser annuellement le coût des renouvellements Code 95 (part employeur de 2/3) permet une gestion financière prévisible.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 26 CCT Transports 2025-2026	Renouvellement tous les 5 ans, financement 2/3 employeur
Directive (UE) 2022/2561	Refonte de la qualification initiale et formation continue des conducteurs
Règlement grand-ducal du 2 octobre 2009	Transposition nationale (directive 2003/59/CE, refondue par 2022/2561)
Art. 4.2.12 CCT Transports 2025-2026	Refus de formation = faute grave

Le délai de 5 ans est impératif et court à compter de la date du certificat, non de la date d'embauche. L'employeur a intérêt à anticiper les renouvellements pour éviter l'immobilisation de conducteurs. Le refus du salarié constitue un motif de licenciement pour faute grave.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.